

# TUTORIEL "Déclaration de TVA réel simplifié agricole"

0- Quelques jours avant l'échéance, créez votre espace professionnel sur [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) . Vous recevrez par courrier votre code d'activation qui vous permettra d'accéder aux services de déclaration en ligne.

1- Connectez vous sur votre espace professionnel sur [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) / Espace pro avec votre numéro SIRET et votre code d'activation.

https://cfspro.impots.gouv.fr/

Les plus visités METEO Boîte de réception Boîte de réception

impots.gouv.fr AIDE

**PROFESSIONNELS**

GÉRER CONSULTER DÉCLARER PAYER DÉMARCHES

Espace professionnel > Déclarer > T.V.A.

CHOISIR UNE ACTIVITÉ POUR DÉCLARER LA T.V.A.

Vous avez sélectionné le dossier suivant :

Dénomination MME  
SIREN [redacted]

Secteur d'activité	Adresse fiscale	Précisions
<input checked="" type="radio"/> Autres cultures non permanentes 0119Z	84800 FRANCE	

DÉCLARER

2- Saisissez la période de déclaration (annuelle ou trimestrielle ou autre)

Accéder au formulaire de saisie

Accéder au formulaire de saisie

Régime d'imposition : Réel simplifié de l'agriculture  
Activité : Autres cultures non permanentes  
Commune de l'adresse fiscale de taxation : L ISLE SUR LA SORGUE

1 - Sélectionnez dans le tableau suivant la période de votre déclaration

Période d'imposition	Date limite de dépôt	Type de déclaration	Date de dépôt
1er trimestre 2017	05/05/2017	3525BIS	
2016	03/05/2017	3517BCA12A	
2015	03/05/2016	3517BCA12A	04/05/2016

Pour accéder au formulaire de saisie, cliquez sur la période de référence

2 - Déclarez pour une période non listée

Saisissez une période d'imposition : du [ ] au [ ]

Indiquez la raison pour laquelle la période de votre déclaration n'est pas listée dans le cadre [!]

Redressement judiciaire Date de l'évènement : [ ]

Cession / Cessation Date de l'évènement : [ ]

Valider

3-Déclarez votre chiffre d'affaire HT dans la colonne "base HT". Selon votre taux de TVA : lignes 04, 5a ou 5c. La TVA brute due (ou collectée sur les ventes) est calculée automatiquement.

I - DECOMPTE DE L'IMPOT BRUT		
<b>OPERATIONS NON IMPOSABLES</b>		
00	Achats en franchise	
01	Exportations Hors Union européenne	
02	Autres opérations non imposables	
03	Livraisons Intra-communautaires	
3B	Livraisons d'électricité, de gaz naturel, de chaleur ou de froid non imposables en France	
<b>OPERATIONS IMPOSABLES</b>		
<b>Réalisées en France Métropolitaine</b>		
		Base hors taxe
04	Taux normal à 20%	
5A	Taux réduit 10%	
5C	Taux réduit à 5,5%	69 210
		Taxe due
		3 807
<b>Réalisées dans les DOM</b>		
		Base hors taxe
06	Taux réduit à 2,1 %	
07	Taux normal 0,5 %	
<b>À un autre taux (France métropolitaine ou DOM)</b>		
		Base hors taxe
08	Anciens taux	
09	Taux particulier	
<b>Autres opérations</b>		
		Base hors taxe
9B	Livraisons d'électricité, de gaz naturel, de chaleur ou de froid imposables en France	
9C	Achats de prestations de services Intracommunautaires (CGI, art 283-2)	
10	Cessions d'immobilisations	
11	Livraisons à soi-même	
12	Autres opérations imposables	
13	Acquisitions Intracommunautaires	
14	TVA antérieurement déduite à reverser	
4B	Sommes à ajouter	
15	<b>TOTAL TVA BRUTE DUE (lignes 04 à 4B)</b>	
		3 807

4- Déclarez votre TVA déductible sur vos achats en séparant :

- La TVA sur les immobilisations (Biens constituant des immobilisations, ligne 17)
- La TVA sur les achats (autres biens et services, ligne 18)

>> La TVA déductible se calcule automatiquement ainsi que le crédit ou débit de TVA.

5- Déclarez le montant de votre taxe ADAR ligne 31 :  $90\text{€} + (0.0019 \times \text{votre CA déclaré ligne 4 ou 5})$

### Récapitulatif de la déclaration de TVA à conserver.

<b>I - DECOMPTE DE L'IMPOT BRUT</b>		
<b>OPERATIONS IMPOSABLES</b>		
<b>Réalisées en France Métropolitaine</b>		
		Base hors taxe
5C	Taux réduit à 5,5%	69 210
		Taxe due
15	<b>TOTAL TVA BRUTE DUE (lignes 04 à 4B)</b>	3 807
<b>II - DECOMPTE DE L'IMPOT DEDUCTIBLE</b>		
<b>BIENS ET SERVICES OUVRANT DROIT A DEDUCTION</b>		
		Taxe déductible
17	Biens constituant des immobilisations (1)	333
18	Autres biens et services (1)	3 954
21	<b>TOTAL TVA DEDUCTIBLE (lignes 17 + 18 + 19 + 20 + 2B)</b>	4 287
<b>III - DECOMPTE DE L'IMPOT NET</b>		
<b>RESULTAT DE LA LIQUIDATION</b>		
		Taxe
24	ou CREDIT (Ligne 21 - ligne 15)	480
<b>RESULTAT NET</b>		
		Montant
28	Solde à payer si ligne 23 - (lignes 24 + 25) >= 0	0
29	ou excédent de versement si (ligne 25 - ligne 23) >= 0	0
30	<b>solde excédentaire (lignes 24 + 29) ou (lignes 24 + 25)</b>	480
<b>IV - DECOMPTE DES TAXES ASSIMILÉES</b>		
		NET A PAYER
31	Taxe sur le chiffre d'affaires des exploitants agricoles (CGI, art. 302 bis MB)	221
<b>V - RECAPITULATION</b>		
<b>CREDIT OU EXCEDENT</b>		
36	Crédit de TVA (report de la ligne 30)	480
38	Crédit à reporter (ligne 36 - 37)	480
<b>SOLDE A PAYER</b>		
39	Solde à payer (report de la ligne 28)	0
40	Taxes assimilées (total lignes 31 à 65)	221
41	<b>TOTAL A PAYER (lignes 39 + 40)</b>	221

6-Pensez à :

- payer votre taxe ADAR (en ligne)
- faire la demande de remboursement sur vous avez un crédit de TVA :

3 - Effectuez une demande de remboursement de crédits de TVA

Saisissez la période de référence : du 01/01/2016 au 31/12/2016

Sélectionnez le formulaire adéquate :

3519 - Demande de remboursement de crédit de taxes

3517DDR - Demande de remboursement sur déclaration annuelle (3517SCA12 ou 3517BCA12A)

Valider

---

Formulaire 3517DDR

**DEMANDE DE REMBOURSEMENT**

a	Crédit remboursable dégagé à la clôture de l'année ou de l'exercice (si celui-ci est supérieur ou égal à 150 €, ou, inférieur à 150 € uniquement en cas de cession, cessation, décès, entrée dans un groupe TVA)	480
b	Excédent de versement dégagé	
c	Maximum remboursable (a + b)	480
d	Remboursement demandé	480
e	Crédit reportable (c - d)	

Montant du remboursement demandé : 480

À créditer au compte désigné

À imputer sur échéance future (utiliser l'imprimé papier 3516 disponible sur le portail [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) ou auprès de votre service des impôts)

Cession, cessation, décès, entrée dans un groupe TVA À la date du :

**S'agissant d'une première demande de remboursement ou de l'utilisation d'un compte financier nouveau par rapport à celui précédemment désigné pour procéder à ce type d'opération, la référence du compte financier à utiliser est :**

**Titulaire du compte**

Nom

Complément (éventuel)

IBAN B/C

Références bancaires

Voilà, c'est fini !

Vous recevrez par mail une confirmation de ces démarches. Pensez à enregistrer les documents attestant de vos déclarations.